

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
Mardi 22 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Présents :

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Messieurs AMIOT, BENGHEZAL, BENITO, DEZELU, GATESOUBE et PERRIOT.

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Messieurs AMOUREUX, CHAUVET, GUEMON et THILLIER

Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs FUENTES, MAUCHIEN et PAVEAU

Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne : Messieurs BRAULT et GARRIDO

Pour la Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois : Monsieur GILLET

Absents : Messieurs LEPRETRE et ROCHUT

Absents excusés :

Mesdames BAILLY, DELAHOUSSE, SIMONNET et THIBAULT

Messieurs LEROUX, LOMBARDI, MARCHAND et MARDESSON

Pouvoirs :

Madame BAILLY donne pouvoir à Monsieur BRAULT

Monsieur MARCHAND donne pouvoir à Monsieur GARRIDO

Assistaient à la réunion :

Mesdames ROUSSEAU (Directrice), LACHAIZE (adjointe) et M'BEMBA (comptable)

Monsieur DEVOS (responsable du service de gestion comptable de Romorantin)

Monsieur DEZELU souhaite la bienvenue à Monsieur DEVOS, responsable du service de gestion comptable de Romorantin et à Madame DE BEAUCHESNE, représentante de la nouvelle République.

Le quorum étant atteint, le comité peut débuter.

Monsieur Jean-Pierre GUEMON est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 novembre 2021

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu du comité syndical du 23 novembre 2021.

Arrivée de Monsieur GARRIDO à 18h40

2. Vote du compte de gestion 2021

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que les comptes du receveur et ceux du SMICTOM sont identiques.

L'explicatif des principaux comptes transmis préalablement aux membres du comité syndical permet une lisibilité détaillée de la comptabilité du SMICTOM.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion.

3. Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Président donne lecture des résultats du compte administratif 2021

Les résultats de ces comptes sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : **1 042 536,19€**
- Excédent d'investissement : **487 839,81€**
- Résultat de clôture : **1 530 376,00€**

Le Président du comité syndical, Jean-Michel DEZELU, quitte la salle.

Monsieur GARRIDO, 1^{er} Vice-Président, est élu à l'unanimité pour assurer la Présidence.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif.

Monsieur DEZELU regagne la salle et, après avoir pris connaissance du résultat, remercie le comité de leur confiance.

4. Amortissements 2022

Monsieur le Président indique que des biens acquis dans l'année 2021 doivent faire l'objet d'amortissements.

Le montant des biens concernés pour l'année 2021 est de 384 543,74 €. Il est proposé un montant à amortir de 59 585,76 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité les amortissements 2022.

5. Orientations budgétaires

Monsieur DEZELU donne lecture du rapport d'orientation budgétaire. Monsieur MAUCHIEN demande pourquoi les contractuels n'apparaissent pas dans les effectifs.

Monsieur FUENTES répond que le tableau présenté est normé et que juridiquement ils ne doivent pas apparaître. Monsieur MAUCHIEN indique qu'il serait humainement bien d'indiquer à part le nombre de contractuels présents au SMICTOM de Sologne.

Monsieur FUENTES demande à ce que ces données soient indiquées dans les prochains rapports en présentant les emplois contractuels en cours et ceux envisagés l'année d'après.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

6. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

Monsieur le Président propose au comité d'adopter le tableau des emplois préalablement envoyé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel

7. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

Monsieur le Président informe les membres du comité qu'un débat sur la protection sociale complémentaire des agents est obligatoire pour toutes les collectivités.

Il précise également que le SMICTOM de Sologne participe à la protection sociale en finançant 15€ par mois aux salariés pour la garantie maintien de salaire et 20€ par mois aux salariés qui ont souscrit des mutuelles labellisées.

Les membres du comité syndical prennent acte à l'unanimité de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire des agents.

8. Autorisation de signer le marché évacuation et traitement des déchets de déchèteries

Monsieur le Président indique qu'une commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 15 février 2022. Pour examiner les dossiers de candidature. Elle a retenu les entreprises suivantes :

Lot n°1 – Evacuation et traitement des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) pour 7 déchèteries du territoire du SMICTOM. (Sauf Ménestreau en Vilette).

L'entreprise BS environnement a été retenue pour un montant annuel de 96 033.50€ HT.

Lot n°2 – Evacuation, mise en balle et chargement des cartons pour les 8 déchèteries du territoire du SMICTOM.

L'entreprise VEOLIA a été retenue avec sa solution variante pour un montant annuel de 64 000€ HT.

Lot n° 3 –Evacuation, valorisation, achat de la ferraille et des batteries pour les 8 déchèteries du territoire du SMICTOM.

L'entreprise ASTRADEC a été retenue pour un montant annuel de 13 600€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer ce marché.

9. Autorisation de signer l'avenant n°3 à la convention de groupement Orléans Métropole

Monsieur le Président expose la proposition d'avenant à la convention. Un surcoût de 924 904€ est lié à la pandémie. Il est demandé au SMICTOM un montant supplémentaire de 57 299€.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer cet avenant n°3 à la convention.

10. Autorisation de signer le renouvellement de la convention OCAD3E- Filière DEEE

L'agrément de la société OCAD3E a été prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2022 par arrêté conjoint du Ministère de la transition écologique, du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'économie, des finances et de la relance en date du 13 décembre 2021.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention avec OCAD3E – Filière DEEE jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer cette convention.

11. Autorisation de signer le renouvellement de la convention OCAD3E- Filière lampes

L'agrément de la société OCAD3E a été prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2022 par arrêté conjoint du Ministère de la transition écologique, du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'économie, des finances et de la relance en date du 13 décembre 2021.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention avec OCAD3E – Filière DEEE jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer cette convention.

Questions diverses

Monsieur GARRIDO évoque la possibilité d'organiser une rencontre entre les élus et des ECO ORGANISMES pour expliquer le principe des filières et le devenir des déchets collectés sur le territoire du SMICTOM.

La directrice indique que l'association AMORCE propose déjà ce genre de rencontres. Monsieur GARRIDO souhaite qu'au moins un éco-organisme puisse intervenir pendant le temps d'un comité syndical.

Prochaines réunions

- **28 février 2022** à 18h00 : Présentation de l'étude de faisabilité de mise en œuvre du tri à la source des biodéchets par le bureau d'études E.O.D.D.
- **28 mars 2022** à 18h00 : bureau : budget
- **31 mars 2022** à 18h30 : vote du budget